

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE

MASTER

- Vu le code de l'éducation ;
Vu les articles D 613-2 à D 613-4 du code de l'éducation relatifs aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;
Vu l'article D 613-6 du code de l'éducation relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;
Vu les articles D 612-33 à D 612-36 du code de l'éducation relatifs à l'attribution du grade de master ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'avis conforme du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
Vu l'arrêté ministériel du 6 juin 2012 relatif à l'habilitation de l'Université d'Aix-Marseille, de l'Université Montpellier 1 à délivrer des diplômes nationaux ;
Vu les pièces justificatives produites par M. ILYA KHANTALIN, né le 16 octobre 1978 à SAINT PETERSBOURG (RUSSIE), en vue de son inscription au master ;
Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires ;

Le diplôme de **MASTER SCIENCES ET TECHNOLOGIES**, à finalité RECHERCHE ET PROFESSIONNELLE, mention SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITÉS SPORTIVES, spécialité BIO-INGÉNIERIE DES IMPLANTS ET DES TISSUS
mention passable

est délivré à **M. ILYA KHANTALIN**

au titre de l'année universitaire 2015-2016, et confère le **grade de master**,
pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à Aix-en-Provence, le 30 novembre 2016

Le titulaire

Le Président



Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités



N°

UAM 12154051

Yvon BERLAND

Bernard BEIGNIER

/2016201509137